



ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2018

RAPPORT DE GESTION 2017



Avenue Reine Astrid, 131
4900 SPA

Organes de gestion et de contrôle

Associés :

Ville de Spa
Ville de Verviers
Commune de Dison
Commune de Jalhay
Commune de Limbourg

Commune de Pepinster
Commune de Welkenraedt
C.P.A.S. de Spa
C.P.A.S. de Limbourg
Fondation privée - Réseau Solidaris

Conseil d'Administration :

Joseph HOUSSA	Président
Yvan YLIEFF	Vice-président
Pierre ANNET	
Bruno BERRENDORF	
Nathalie BERTHOLET	
Pierre BRAY	
Philippe DECHESNE	
Maxim DEGEY (21/02/2018)	
Valérie DEJARDIN	
Carine FAGNANT	
Francine HENROTTE - BRACH	
Dimitri HOUSSA	
Luc MARECHAL	
Claude ORBAN	
Vincent PIRONNET	
Raoul RADERMECKER	
Pierre-Yves VROMEN (jusqu'au 25 septembre 2017)	

Avec voix consultative :
Bernard RIBOURDOUILLE Directeur général

Comité de rémunération :

Joseph HOUSSA	Président
Philippe DECHESNE	
Valérie DEJARDIN	
Luc MARECHAL	
Claude ORBAN	

Commissaire :

SCRL BDO Réviseur d'Entreprises, représentée par Ch. COLSON

RAPPORT DE GESTION 2017

Le Conseil d'administration remercie chaleureusement les membres du personnel de l'Intercommunale pour la qualité des services rendus aux résidents durant cette année.

Au 1^{er} janvier 2017, l'Intercommunale a repris la gestion de la Résidence Philippe Wathelet. En date du 06 mars, l'AViQ a marqué son accord pour la permutation de 31 lits MRS/MRPA entre les Résidence Léon d'Andrimont et Philippe Wathelet. A ce jour, la capacité d'hébergement de l'Intercommunale est la suivante :

	lits MRS Purs	Lits MRS	Lits MR	Lits court séjour	Lits de convalescence	Logements Résidence- Services	Accueil de Jour	Total
Site « Heures Claires »	64	40	56	8	50	11	5	234
Site Léon d'Andrimont	31		63	10		6	5	115
Site Philippe Wathelet	44		31					75
Total	108	40	181	18	50	17	10	424

L'Intercommunale est active dans le secteur médico-social. Le premier rôle de l'Intercommunale est d'offrir au Public, plus particulièrement aux Personnes âgées, un hébergement de qualité à un coût raisonnable, mais également une qualité d'emploi aux membres du personnel.

Un rôle complémentaire de l'Intercommunale est de mutualiser les moyens humains et financiers afin que chaque établissement puisse bénéficier de cette mise en commun. Cette mutualisation des moyens permettra dans les années à venir, la construction de nouveaux établissements sur les Communes de Spa, Limbourg, Stoumont et Trois-Ponts.

Cette mutualisation des moyens permet d'éviter au mieux une explosion du prix de l'hébergement à charge du Résident. Pour rappel, lors de la mise en activité de la Résidence Léon d'Andrimont, le prix d'hébergement a été maintenu pour les nouvelles chambres. Les « anciennes » chambres ont bénéficié d'une diminution de prix.

A ce jour, les prix journaliers d'hébergement en MR-MRS sont les suivants :

Centre d'Accueil "Les Heures Claires"	Tarif	Réduction*
Chambre à 1 lit/WC/douche	41,92 €	39,44 €
Chambre à 2 lits/WC/douche	38,86 €	36,38 €
Chambre commune	35,84 €	33,36 €

Résidence "Léon d'Andrimont"	Tarif	Réduction*
Chambre à 1 lit ancien bâtiment	41,53 €	39,05 €
Chambre à 2 lits ancien bâtiment	34,17 €	31,69 €
Chambre à 1 lit nouveau bâtiment	44,15 €	41,67 €
Chambre à 2 lits nouveau bâtiment	36,78 €	34,30 €

Résidence "Philippe Wathelet"	Tarif	Réduction*
Chambre individuelle	41,94 €	39,46 €
Chambre double	40,10 €	37,62 €
Chambre à 3 lits	38,29 €	35,81 €

* Réduction pour les Communes de l'Intercommunale (Spa - Limbourg - Dison - Verviers - Jalhay - Pépinster - Welkenraedt)

Le travail réalisé par chaque membre du personnel, chaque jour, permet aux Résidents de bénéficier d'un encadrement de qualité, dans des établissements adaptés et à un prix raisonnable.

Le compte de résultat de l'Intercommunale pour l'année 2017, ne reflète pas la situation réelle de l'exercice 2017, pour l'Intercommunale. En effet, le résultat négatif de 452.765,71 € (hors prélèvement sur réserve pour emprunt pour un montant de 59.608,29 €) est, notamment, la conséquence de la demande du Réviseur d'appliquer strictement deux règles comptables et de procéder aux corrections du passé et ce, de manière différente depuis la création de l'Intercommunale, à savoir :

- Provision pour les comptes d'heures 160 K€ dont correction du passé, pour un montant de 82 K
- Adaptation de la Provision pour simple pécule de vacances pour un montant de 252 K€ dont correction du passé pour un montant de 222 K€. Cela concerne le simple pécule de vacances des agents contractuels puisque ceux-ci bénéficient 30 jours de vacances annuelles (extra légaux compris) à la place des 20 jours légaux de vacances annuelles.

Ces deux modifications pour un montant total de 382 K€, seront détaillées dans l'appréciation du résultat de l'Intercommunale.

Durant l'année 2017, sont survenus les évènements suivants :

Construction de 83 logements en Résidence-Services sur les Communes de Spa et Limbourg

Les travaux relatifs à la phase « avant-projet » se sont poursuivis, en collaboration avec les auteurs de projets, les services urbanistiques des Communes ainsi que la DGO5.

Projet informatique - logiciel de gestion de maison de repos

La conception du logiciel de gestion de maison de repos a pris fin. Les tests de facturation se sont clôturés positivement et le logiciel a été mis en activité « réelle » en date du 1^{er} janvier 2018..

Transfert de la gestion de la Résidence Philippe Wathelet

Depuis 2008, l'Intercommunale du Centre d'Accueil « Les Heures Claires » a manifesté, à plusieurs reprises, son souhait de participer au futur de la Résidence Philippe Wathelet.

Durant le dernier semestre 2016, l'Intercommunale s'est impliquée dans les négociations avec le CHR Verviers afin de trouver une solution pour le maintien dans le secteur public de la maison de repos et de soins. En effet, un transfert vers le secteur privé aurait été un mauvais signal pour les établissements publics situés en région wallonne.

Les efforts consentis par l'Intercommunale du CHR Verviers, la Province, les Communes de Stoumont et Trois-Ponts et l'Intercommunale du CAHC ont porté leurs fruits et, le 1^{er} janvier 2017, l'Intercommunale du Centre d'Accueil « Les Heures Claires » reprenait la gestion de la MRS Philippe Wathelet

Afin d'anticiper sur cette éventuelle décision de transfert de la gestion de la MRS, en novembre 2016, le Conseil d'administration a approuvé le cahier spécial des charges pour la mission complète d'auteur de projet pour la construction d'une maison de repos - maison de repos et de soins d'une capacité de 105 lits, 25 logements en Résidence-services et un service d'accueil de jour d'une capacité de 5 places (Stoumont) et de 50 logements en Résidence-services (Trois-Ponts).

Le marché public a été attribué à l'association momentanée Altiplan architectes, Créative Architecture et BEL.

Les Communes de Stoumont et Trois-Ponts intégreront l'Intercommunale et cèderont, à celle-ci, les 75 lits MRS acquis auprès de l'Intercommunale du CHR Verviers, ainsi que les terrains nécessaires à la construction des deux établissements, via une augmentation de capital par apports en nature

Durant l'année 2017, l'Intercommunale du Centre d'Accueil « Les Heures Claires » a mis en œuvre différentes mesures pour la Résidence Philippe Wathelet, à savoir

- Permutation de 31 lits MRS/MRPA avec la Résidence Léon d'Andrimont en date du 06 mars 2017. Cette mesure permet de disposer des deux types de lits sur chacun des deux sites et, pour la Résidence Philippe Wathelet, rend possible le maintien dans l'établissement d'un(e) Résident(e) même si la catégorie de dépendance devient A ou O. Vu le faible taux d'occupation de la Résidence Philippe Wathelet, cela autorise l'occupation à 100% des lits MRS de l'Intercommunale, optimisant le financement INAMI de l'Intercommunale.
- La mise aux normes de l'établissement, notamment en matière de chambres à 1 et 2 lits, afin de maintenir l'hébergement des Résidents et l'emploi au sein de l'établissement, au-delà du 31 décembre 2017 et ce, jusqu'à la mise en activité de la nouvelle maison de repos.

Gestion des ressources humaines

Le bilan social de l'Intercommunale montre un nombre moyen de 219,9 (189,3 en 2016) équivalents temps plein (ETP) pour l'année 2017. Ceci équivaut à une augmentation de +/- 30,6 ETP par rapport à 2016. L'augmentation des ETP s'explique notamment par les éléments suivants :

- La reprise de la gestion de la Résidence Philippe Wathelet ;
- Augmentation des quotas INAMI, notamment suite à la répartition des lits MRS entre les Résidences Philippe Wathelet et Léon d'Andrimont (06/03/2017), entraînant l'occupation à 100% des lits MRS ;

Le nombre d'heures de formation suivies par les membres du personnel est de 1.863,17 heures (1.526,5 heures en 2016) soit une augmentation de 336,67 heures. L'Intercommunale a consacré aux formations, un montant de 64.882,12 € (50.635,43 € en 2016 - 34.202,82 € en 2015). Il s'agit des coûts externes et charges salariales internes.

Le taux d'absentéisme pour raison médicale avec salaire garanti a très légèrement diminué à 2,801% en 2017 (2,89% en 2016). Celui-ci est très satisfaisant par rapport au secteur d'activité. Le taux d'absentéisme global a également très légèrement diminué durant l'année 2017, passant de 9,25% à 9,18%.

Le taux d'absentéisme pour raison médicale avec salaire garanti suit l'évolution suivante :

Année	Taux	Année	Taux
2009	2,55%	2013	2,97%
2010	3,13%	2014	3,06%
2011	2,99%	2015	2,87%
2012	2,82%	2016	2,89%
		2017	2,80%

L'évolution suivante est constatée (Coût hors autres frais du personnel et provisions sociales) :

Année	ETP moyen annuel	Brut Onss	Onss patronale	Taux Moyen en %	Coût total hors autres frais du personnel et provisions sociales	Coût moyen par ETP
2010	145,6	5.047.617,56 €	988.882,43 €	19,59	6.036.499,99 €	41.459,48 €
2011	147,3	5.226.562,64 €	1.035.961,42 €	19,82	6.262.524,06 €	42.515,44 €
2012	151,6	5.450.742,97 €	1.084.126,63 €	19,89	6.534.869,60 €	43.106,00 €
2013	152,5	5.720.205,91 €	1.113.657,52 €	19,47	6.833.863,43 €	44.812,22 €
2014	160,6	5.947.187,06 €	1.130.517,60 €	19,01	7.077.704,66 €	44.070,39 €
2015	175,6	6.292.153,30 €	1.177.721,95 €	18,71	7.469.875,25 €	42.466,60 €
2016	189,3	6.723.527,82 €	1.305.067,50 €	19,41	8.028.595,32 €	42.412,02 €
2017	219,9	7.691.036,23 €	1.729.291,13 €	22,48%	9.420.327,36 €	42.839,14 €
Evolution 2010/2017	74,3	3.127.604,02 €	885.601,95 €	+ 3.34 %	4.013.205,97 €	1.379,66 €

Commentaires sur le résultat

Le résultat de l'exercice 2017, en mali pour un montant de 452.765,71 € (hors prélèvement sur les réserves constituées antérieurement pour charge d'emprunt), n'est pas représentatif de la situation économique réelle de l'Intercommunale pour 2017.

Sur base de l'application très stricte de règles comptables, le Réviseur a sollicité deux écritures comptables, qui, depuis la création de l'Intercommunale et jusqu'à présent, ne faisait l'objet d'aucune remarque, à savoir :

1) Provision pour compte d'heures au 31 décembre 2017

Depuis sa création, l'Intercommunale a toujours fait en sorte que les agents soient régulièrement à « 00h00 » en matière de comptes d'heures. Il y a deux ans, le secteur des soins de santé a fait l'objet d'une inspection par les services des lois sociales. Certaines institutions de soins ont eu l'obligation de rémunérer les comptes d'heures. Ce ne fût pas le cas pour l'Intercommunale. Pour rappel, l'Intercommunale ne paye pas les comptes d'heures, mais fait en sorte que chaque agent soit mis au repos lorsque nécessaire. Au 31 décembre 2017, les comptes d'heures mentionnent 6.372,33 heures (+/- 265 agents - dont 3.242,88 h au 31 décembre 2016). Sur base de la charge salariale et des heures prestées, un coût moyen horaire a été déterminé, à savoir 25,19 €/h. Dès lors, le Réviseur a sollicité la constitution d'une provision d'un montant de 160.505,75 € dont environ 82 K€ est relatif aux années antérieures. En date du 31 mars 2018, le compte d'heures global mentionne 1.894,12 heures.

2) Adaptation de la provision pour le simple pécule de vacances des agents contractuels.

Annuellement, pour les agents contractuels, l'Intercommunale provisionnait le simple et double pécule de vacances au taux fiscalement admissible, à savoir, +/- 18,80 %. Ce taux fiscalement admissible prend en compte les 20 jours légaux de vacances annuelles. Les agents contractuels de l'Intercommunale bénéficient de 30 jours de vacances annuelles, extra légaux compris. Dans l'hypothèse où la provision est insuffisante, la différence est prise en charge sur l'année en cours et non l'année précédente. Le réviseur a sollicité l'adaptation de la provision afin que celle-ci corresponde au mieux au simple pécule, c'est-à-dire aux 30 jours de vacances annuelles, jours extra légaux compris.

Hypothèse : jours de congés = min légal (20)

7,7%	DPV = 92 % d'un mois
11,2%	SPV = 20j = 1 mois + CP
18,8%	Total DPV et SPV

A partir de 2018 - réduction du taux CP à +/- 28%

7,7%	DPV = 92 % d'un mois
16,0%	SPV = 30j = 1,5 mois + CP
23,7%	Total DPV et SPV

Le taux de la provision pour pécule de vacances a été augmenté de 4,9%. L'impact financier de cette écriture sur le compte de résultat 2017 équivaut à une charge complémentaire de 252.013,03 € (dont 222 K€ non récurrents pour correction du passé). Dès lors, le simple pécule de vacances pour les 10 jours « supplémentaires » pris durant l'année 2017 (non provisionnés au 31/12/2016) et l'adaptation de la provision pour pécule de vacance ont pour conséquence, la double prise en charge pour 10 jours de congé « supplémentaires » pour l'année 2017.

Une troisième écriture comptable vient accentuer le résultat négatif de l'Intercommunale, sans pour autant refléter la santé économique de l'Intercommunale, à savoir une réduction de valeur importante des parts détenues pour Aqualis. Le montant de la réduction de valeur est de 63.710 €

Le total des trois écritures comptables mentionnées ci-avant, impacte le résultat de manière négative à concurrence de 468.925,07 €.

Deux écritures comptables non récurrentes impactent positivement le compte de résultat de l'Intercommunale, à savoir :

- Produits pour le travail de correction INAMI de la Résidence Philippe Wathelet pour la période de référence 2015 - 2016 pour un montant de 63 K€
- Extournes de points APE refusés en 2012 pour un montant de 53 K€

Le résultat de l'exercice à affecter est une perte à reporter de 393.157,42 €, après prélèvement sur les réserves pour charge d'emprunt de 59.608,29 €.

En matière de gestion du personnel, il convient de rappeler que l'Intercommunale a nommé 23 agents en date du 1^{er} décembre 2016 et octroi les rémunérations à 101%

Le Conseil d'administration souhaite une gestion rigoureuse tout en poursuivant les investissements nécessaires à la continuité de l'activité de l'Intercommunale à long terme. Ces investissements sont indispensables afin d'augmenter la qualité de la prise en charge de nos séniors.

Le Conseil d'Administration.

Comptes de résultat 2017

<u>1. CHARGES</u>	Comptes HC	Comptes AN	Comptes BO	Bilan global
-	2017	2017	2017	2017
<u>1.1. Fournitures</u>				
601 Produits et Matériel Médicaux	122.142,23	17.009,32	9.741,29	148.892,84
602 Fournitures Diverses	1.326,21	765,55		2.091,76
603 Produits et Fournitures Entretien	37.916,28	20.787,17	11.659,34	70.362,79
604 Denrées et Fournitures Cuisine.	414.793,92	206.631,42	246.703,47	868.128,81
605 Linge / Literie	45.854,89	26.884,93	33.956,64	106.696,46
Total Fournitures	622.033,53	272.078,39	302.060,74	1.196.172,66
<u>1.2. Services</u>				
610 Locations et Charges Locatives	28.681,57	12.292,99	13.368,54	54.343,10
611 Entretien et Réparations	72.105,99	32.154,85	157.934,36	262.195,20
612 Fournitures Faites à l'Entreprise	330.620,91	134.003,25	89.219,11	553.843,27
613 Services Extérieurs - Rétributions de Tiers	96.758,87	37.872,93	62.080,83	196.712,63
614 Assurances non relatives au Personnel	30.054,37	6.941,08	6.626,76	43.622,21
615 Frais Généraux Divers	31.516,43	10.903,71	6.891,02	49.311,16
616 Transports par Tiers	36.650,11	17.793,57	14.980,68	69.424,36
617 Intérimaires et Personnes Mises à Disposition.			629.378,60	629.378,60
618 Rémun Administrateurs - Hono. Coordinateur	26.669,35	8.299,57	12.446,45	47.415,37
619 Débours Refacturés(Comms Médecins déduites)	140.237,25	45.410,39	41.907,47	227.555,11
Total Services	793.294,85	305.672,34	1.034.833,82	2.133.801,01
<u>1.3. Charges salariales</u>				
620 Rémunérations brutes	4.698.095,58	1.908.462,99	1.084.477,66	7.691.036,23
621 Charges patronales	1.077.044,95	383.562,85	268.683,33	1.729.291,13
623 Autres frais personnel	582.864,34	182.455,51	278.383,41	1.043.703,26
624 Frais Maladies Professionnelles (voir 743)				
Total Charges salariales	6.358.004,87	2.474.481,35	1.631.544,40	10.464.030,62
<u>1.4. Amortissements</u>				
630 Amortissements	708.370,08	514.150,78	16.875,00	1.239.395,86
634 Réd. valeur s/créances	-31.733,69	9.495,89		-22.237,80
Total Amort. Réd. Val. Prv.	676.636,39	523.646,67	16.875,00	1.217.158,06
<u>1.5. Autres charges</u>				
640-642 Charges fiscales+ Autres Charges	5.762,69	1.406,68		7.169,37
643 Charges diverses	655,65			655,65
Total Autres charges	6.418,34	1.406,68		7.825,02
<u>1.6. Charges Financières</u>				
650 à 657 Charges financ.	156.198,13	175.499,17	117,21	331.814,51
Total Charges financières	156.198,13	175.499,17	117,21	331.814,51
TOTAL CHARGES	8.612.586,11	3.752.784,60	2.985.431,17	15.350.801,88

2. PRODUITS	Comptes HC 2017	Comptes AN 2017	Comptes BO 2017	Bilan global 2017
<u>2.1. Chiffre d'affaires</u>				
700 Prix hébergement MR/MRS	2.251.759,56	1.469.386,43	905.645,36	4.626.791,35
700 Prix hébergement CONVA Résidents	1.004.661,00			1.004.661,00
700 Prix hébergement CONVA Mutuelles				
701 Loyers Résidences Services	117.528,24	61.466,43		178.994,67
702 Soins Infirmiers Convalescence	141.620,20			141.620,20
703 Forfaits INAMI	3.233.670,65	1.346.550,52	1.507.306,14	6.087.527,31
703 Inami 3ème volet	390.764,03	181.644,93	210.495,64	782.904,60
703 Aménag fin de carrière	135.334,49	102.339,12	82.162,64	319.836,25
703 Accord social santé 2013				
704 Produits Accessoires	108.807,71	11.368,06	5.057,11	125.232,88
709 Débours Refacturés	148.023,09	45.617,37	41.570,40	235.210,86
Total chiffre d'affaires	7.532.168,97	3.218.372,86	2.752.237,29	13.502.779,12
<u>2.2. Autres recettes</u>				
743 -746 Récupérations diverses	583.730,95	145.496,83	357.543,36	1.086.771,14
744-747 Produits divers	142.571,35	6.597,67	5,35	149.174,37
751-752-754-756 Produits financiers.	4.976,32			4.976,32
753 Amortissements subsides	23.138,25	145.156,75		168.295,00
Total autres recettes	754.416,87	297.251,25	357.548,71	1.409.216,83
TOTAL PRODUITS	8.286.585,84	3.515.624,11	3.109.786,00	14.911.995,95
Résultat Courant (2-1)	-326.000,27	-237.160,49	124.354,83	-438.805,93
670 Précompte Mobilier	2.915,84			2.915,84
663 Ajustement prov pécule vacances				
668 Charges Ex. Ant.	63.710,00			63.710,00
Charges exceptionnelles	66.625,84			66.625,84
769 Reprise prov				
764 Produits Exceptionnels	52.666,06			52.666,06
768 Produits Ex. Antér.				
Produits exceptionnels	52.666,06			52.666,06
RESULTAT DE L'EXERCICE	-339.960,05	-237.160,49	124.354,83	-452.765,71
Montant des intérêts déjà provisionnés au bilan	1.309,57	58.298,72		59.608,29
Information après prélèvements Réserves	-338.650,48	-178.861,77	124.354,83	-393.157,42

Le taux d'occupation des structures d'accueil :

Les journées réalisées en 2017 peuvent se décomposer comme suit (par sites) :

	<u>Les Heures Claires</u>	<u>Limbourg</u>	<u>Borgoumont</u>	<u>Total</u>
Convalescence	14.409	0	0	14.409
MR	20.929	27.646	6668	55.243
MRS	37.957	9323	17340	64.620
Total	73.295	36.969	24.008	134.272
Taux occupation	92,11%	97,39%	87,70%	92,66%

Le taux d'occupation du site « Heures Claires » est impacté négativement par le service de convalescence (78,95%) et les lits de court-séjour (80,62%)

En 2016, le taux d'occupation des appartements des résidences services a atteint 100% tant à Spa qu'à Limbourg.

Le Bilan :

Le bilan présente les caractéristiques essentielles suivantes :

- Les fonds propres clôturent à 16.576 K€ ce qui équivaut à 45 % du pied de bilan. Ce ratio de solvabilité demeure conséquent et est à mettre en relation avec l'importante capitalisation de l'intercommunale ;
- La trésorerie de l'intercommunale clôture à 11.479 M€ contre 11.93 K€ (- 448 K€) au terme de l'exercice précédent.

Le Compte de résultat :

Les comptes de l'exercice 2017 se clôturent par un mali de 452 K€ en regard d'un boni de 47 K€ pour l'exercice précédent.

Trois écritures comptables impactent de manière très importante le compte de résultat, à savoir :

- Création de la provision pour les comptes d'heures (160 K€ dont 82 de correction antérieure) ;
- Adaptation de la provision pécule de vacances, plus particulièrement en rapport avec le simple pécule de vacances (252 K€ dont 222 K€ de correction antérieure) ;
- Réduction de valeur pour les parts détenues dans l'Intercommunale Aqualis (63 K€).

Deux écritures comptables impactent positivement le compte de résultat, à savoir :

- Extourne d'une diminution de produit pour points APE en 2012 (53 K€) ;
- Produit relatif au travail INAMI pour la Résidence Philippe Wathélet pour la période 2015-2016 (63 K€).

Risques et incertitudes

1) L'Intercommunale :

Les risques et incertitudes mentionnées dans le rapport de gestion les années précédentes sont toujours d'actualité. Pour les années à venir, il est essentiel de mener à bien les projets de construction de logements en Résidence-services.

Le Conseil d'administration souhaite toujours le maintien de l'équilibre financier à long terme, tout en permettant les investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'Intercommunale.

Il convient de rappeler que le Conseil d'administration a pris les décisions les plus favorables en matière de gestion du personnel, principalement pour les membres du personnel soignant, en octroyant des évolutions de carrière au-delà du financement INAMI.

A titre de risque, le dossier de demande d'octroi des points APE des CPAS de Spa (49 points) et Limbourg (10 points), directement à l'Intercommunale, qui constitue une priorité pour l'Intercommunale, demeure une préoccupation majeure. De plus, la réforme des points APE ne garantit pas, à l'Intercommunale, l'obtention des points cédés.

A titre d'incertitude, subsiste également le doute quant au financement INAMI dit « 3^{ème} volet » et l'application ou non du coefficient réducteur et ce d'année en année.

A ce jour, il subsiste une incertitude importante relative à la communautarisation / régionalisation du secteur des maisons de repos.

Le risque relatif à la 6^{ème} réforme de l'Etat est toujours d'actualité, à savoir : « La 6^{ème} réforme de l'Etat a communautarisé le secteur. Le transfert vers les entités fédérées se fait sous la forme d'une enveloppe financière globale et équivalent, pour le secteur, à 90% des moyens actuels. Le choix de l'affectation des moyens transférés n'étant pas encore défini, il subsiste des inquiétudes importantes quant au maintien des moyens financiers dévolus actuellement au secteur. Pour rappel, l'évolution démographique aura pour conséquence l'augmentation des besoins en la matière. »

En matière de risques et incertitudes, le service de convalescence du site « Heures claires » a un déficit structurel de financement des soins.

Évènements post-clôture

Néant

Activités en matière de recherche et de développement

Néant

Existence de succursales de la Société

Néant

Développement de l'Intercommunale

Le transfert de la gestion de la maison de repos et de soins Philippe Wathelet a permis à l'Intercommunale de disposer d'un site supplémentaire. Lors du transfert de la gestion, les différents intervenants (CHR Verviers, Province, Communes de Stoumont et Trois-Ponts, CAHC) ont pris les dispositions nécessaires afin de permettre à l'Intercommunale de construire deux nouveaux établissements, à savoir :

Commune de Stoumont :

Une maison de repos - maison de repos et de soins d'une capacité de 105 lits, 25 logements en Résidence-Services et un accueil de jour d'une capacité de 5 places.

Commune de Trois-Ponts :

Une construction de 50 logements en Résidence-services

A ce jour, le marché d'auteur de projet a été attribué. Concernant le site de Trois-ponts, l'esquisse a été approuvée par le Conseil d'administration.

La structure interne de l'Intercommunale permet d'envisager, de manière raisonnable, son développement.

En matière d'immobilisation corporelle, le transfert de la gestion, à l'Intercommunale, d'un établissement, géré par un CPAS pourrait se faire de la manière suivante :

- augmentation de capital de l'Intercommunale par apport en nature des lits MR et/ou MRS dans l'Intercommunale ;
- Maintien de la propriété du bien immobilier au sein du CPAS afin de diminuer les charges d'amortissement pour l'Intercommunale ;
- Paiement d'un loyer au CPAS, équivalent au remboursement du montant à financer « hors subsides », afin que l'opération immobilière soit nulle pour le CPAS concerné. La construction et la situation financière de l'établissement sont deux éléments à négocier distinctement.

L'Intercommunale se doit d'anticiper sur les besoins en matière d'hébergement des personnes âgées pour les années à venir. La difficulté de financement des soins en maisons de repos - maisons de repos et de soins par la Région wallonne constitue une préoccupation majeure. Il est raisonnable d'envisager que l'hébergement des personnes âgées autonomes se ferait au travers de structure ne « bénéficiant » pas du financement des soins tel que prévu à ce jour en maison de repos - maison de repos et de soins. Dès lors, le développement de logements en Résidence-services permet d'anticiper les besoins en matière d'hébergement futur et d'éviter que les maisons de repos - maison de repos et de soins ne deviennent des unités d'accueil de personnes à forte dépendance uniquement. Cet objectif est en cours au travers des projets de construction de logements en Résidence-services sur les sites de Spa (39 logement en RS), Limbourg (44 logements en RS), Stoumont (25 logements en RS) et Trois-Ponts (50 logements en RS)

LISTE DES ADJUDICATAIRES

En 2017, les marchés publics suivants ont été réalisés :

- « Acquisition d'un nouveau véhicule de transport pour de marchandises »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'Administration du 15 février 2017, le marché est attribué au Garage Buche - Peugeot à Spa, pour un montant de 25.931,05 € T.V.A. comprise.

- « Location de chapiteaux pour les différents sites »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'Administration du 26 avril 2017, le marché est attribué à la société Chapi GW pour un montant total de 22.738,93 € T.V.A. comprise.

- « Réalisation d'une nouvelle laverie dans la maison de repos Léon d'Andrimont »

Marché public de travaux

Adjudication ouverte

- ➔ Par délibération du Conseil d'Administration du 23 juin 2017, le marché est attribué à la société Donnay-Monami S.A. pour un montant total de 93.671,21 € Hors T.V.A.

- « Mise en conformité incendie de l'Unité de soins pour Personnes désorientées à la maison de repos Léon d'Andrimont »

Marché public de travaux

Adjudication ouverte

- ➔ Par délibération du Conseil d'Administration du 23 juin 2017, le marché est attribué à la société Gustave & Yves Liegeois S.A., pour un montant de 24.416,00 € Hors T.V.A.

- « Désignation d'un auteur de projet pour une mission complète d'auteur de projet pour la construction d'une maison de repos - maisons de repos et de soins d'une capacité totale de 105 lits, de 25 logements en Résidence-Services et un service d'accueil de jour d'une capacité de 5 places (Commune de Stoumont) et De 50 logements en Résidence-services (Commune de Trois-Ponts) »

Marché public de travaux

Adjudication ouverte

- ➔ Par délibération du Conseil d'Administration du 15 novembre 2017, le marché est attribué à la société momentanée Altiplan SCRL - Créative Architecture SPRL - B.E.L. S.A., pour un montant total de 18.400.000,00 € Hors T.V.A. et de 7.85% de taux d'honoraires.

- « Acquisition de fauteuils de repos - Site Philippe Wathelet »

Marché public de fournitures

Procédure négociée sans publication préalable

- ➔ Par délibération du Conseil d'Administration du 22 décembre 2017, le marché est attribué à la société Haelvoet NV, pour un montant de 101.091,20 € Hors T.V.A.

Conclusions

Dans l'absolu, le résultat de l'exercice, en mali de 452.765,71 € est un déficit important. Toute chose restant égale par rapport aux exercices antérieurs, à savoir :

- Sans provisionner le montant pour couvrir le compte d'heures au 31/12 de chaque année (160.505,75 €) ;
- Maintien du taux maximum fiscalement (+/-18,80%) admis par le SPF finances en matière de provision pour pécules de vacances (252.013,03 K€) ;
- Sans Réduction de valeur pour la participation dans l'Intercommunale Aqualis (63.710 €) ;
- Sans le produit relatif au travail INAMI pour la Résidence Philippe Wathelet pour la période 2015 - 2016 (63.084,73 €) ;
- Sans l'extourne pour point APE en 2012 (52.666,06 €) ;

Le compte de résultat (hors prélèvement sur les réserves pour charge d'emprunt pour 59.608,29 €), serait un léger mali de 99.591,34 € (soit 1,71% du Chiffre d'affaire cpt 700). Ceci est la conséquence d'une gestion rigoureuse, à laquelle chaque membre du personnel participe

Le maintien de l'équilibre financier à long terme, en intégrant les constructions à venir, constitue un objectif indispensable afin de préserver l'Intercommunale.

Les projets de constructions sont les suivants :

- Site de Spa - 39 logements en Résidence-services ;
- Site de Limbourg - 44 logements en Résidence-services ;
- Commune de Stoumont - MR-MRS de 105 lits - 25 logements en Résidence-services - 5 place en accueil de jour ;
- Commune de Trois-Ponts - 50 logements en Résidence-services.

Le Conseil d'administration poursuivra également le développement suivant :

1. Informatisation :

- Projet d'autonomie informatique pour la gestion d'une maison de repos - Phase II - Le dossier infirmier informatisé

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'écriture d'affectation suivante :

Bénéfice reporté Ex. précédent	1.890.251,25 €
Résultat de la période	- 452.765,62 €
Bénéfice disponible pour affectation	1.437.486,25 €
Prélèvement sur les réserves disponibles	- 59.608,29 €
Bénéfice à reporter	1.497.093,83 €

Au 31 décembre 2017, après affectation du résultat 2017 et adaptation des réserves pour charges d'emprunt, les montants sont les suivants :

Réserve légale	137.468,16 €
Réserve charge d'emprunt Limbourg	174.184,56 €
Réserve charge d'emprunt travaux d'isolation	0,00 €
Bénéfice reporté	1.497.093,83 €

Les montants des réserves pour charge d'emprunt permettent de compenser les charges d'intérêts, pour les emprunts réalisés, relatives aux travaux d'isolation et d'extension de la Résidence Léon d'Andrimont. Le remboursement de l'emprunt relatif aux travaux d'isolation est clôturé.

Le montant des réserves et du bénéfice reporté, à savoir 1.808.746,55 €, permettent d'aborder les années à venir comme une période de développement de l'Intercommunale au travers des projets de constructions mentionnés ci-avant.

Le Conseil d'Administration.

Annexes 3 : le bilan social - Rapport absentéisme 2017 - Rapport formation 2017

CS1				1	EUR	
NAT.	Date de la réception par la BNB	N°	Page	U	D	CS1/1.

BILAN SOCIAL établi selon le MODELE COMPLET
MENTION DES MONTANTS EN UNITES D'EUROS

Dénomination: Centre d'Accueil - Les Heures Claires

Forme juridique: SCRL

Adresse: Avenue Reine Astrid N°: 131 Bte:

Code postal: 4900 Commune: SPA

Numéro d'entreprise¹: BE255471868

Description de l'activité principale de l'entreprise:

Bilan social relatif à l'exercice comptable qui couvre la période du 01/01/2017 **au** 31/12/2017

Responsable de l'entreprise à contacter

Nom: Ribourdouille

Téléphone: 087/77.41.61 Téléfax: 087/77.54.87

Adresse e-mail: b.ribourdouille@cahc.be

Signature pour l'entreprise:

¹ Ou numéro d'inscription auprès de la Centrale des Bilans. Ce numéro doit être repris dans le coin supérieur gauche de chaque page dans la case réservée à cet effet.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

999 - - - - -

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	111,1	20,3	90,8
Temps partiel	1002	204,4	12,1	192,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	219,9	26,4	193,5
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	146211,9	32300,9	113911,0
Temps partiel	1012	145708,2	8947,4	136760,8
Total	1013	291920,1	41248,3	250671,8
Frais de personnel				
Temps plein	1021	5096174,2	1047106,2	4049068,0
Temps partiel	1022	4380578,8	237124,4	4143454,4
Total	1023	9476753,0	1284230,6	8192522,4
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	186,3	22,1	164,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	245030,1	33757,6	211272,5
Frais de personnel	1023	8028705,7	1067302,5	6961403,2
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	105,0	173,0	218,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	98,0	127,0	180,4
Contrat à durée déterminée	111	7,0	20,0	18,7
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113		26,0	19,6
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	19,0	10,0	26,0
de niveau primaire	1200	1,0		1,0
de niveau secondaire	1201	10,0	5,0	13,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	8,0	3,0	9,7
de niveau universitaire	1203		2,0	1,5
Femmes	121	86,0	163,0	192,7
de niveau primaire	1210	2,0	8,0	6,3
de niveau secondaire	1211	50,0	120,0	127,3
de niveau supérieur non universitaire	1212	32,0	31,0	55,0
de niveau universitaire	1213	2,0	4,0	4,1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1,0		1,0
Employés	134	83,0	136,0	173,8
Ouvriers	132	21,0	37,0	43,9
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice ...

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	71,0	57,0	101,2
210	21,0	11,0	27,4
211	50,0	26,0	63,2
212			
213		20,0	10,6

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	49,0	43,0	71,8
310	6,0	4,0	8,6
311	43,0	15,0	50,4
312			
313		24,0	12,8
340	1,0	1,0	1,8
341			
342			
343	10,0	6,0	12,8
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	13	5811	171
Nombre d'heures de formation suivies	5802	193,51	5812	1667,66
Coût net pour l'entreprise	5803	5470,35	5813	55411,77
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Rapport sur l'absentéisme 2017 de l'Intercommunale « Les Heures Claires »

A. Introduction

Dans les tableaux et les graphiques ci-dessous, il y a lieu de comprendre les choses suivantes :

1. **Absences pour maladie avec salaire garanti** = toutes les absences pour maladie pour lesquelles une rémunération garantie est due par l'Intercommunale, et ce aussi bien pour le statut ouvrier que pour le statut employé.
2. **Absences sans salaire garanti** = les absences pour maladie de plus d'un mois ainsi que toutes les autres absences pour raisons de santé qui ne sont pas de la maladie (accident de travail, écartement prophylactique, congé de maternité, congé d'allaitement, interruptions de carrière) et pour lesquelles l'Intercommunale n'intervient pas dans la rémunération.
3. **Absentéisme pour maladie** = toutes les absences pour maladie avec et sans coût pour l'Intercommunale.
4. Hormis les pourcentages, ces différentes données sont exprimées en heures.

B. Site « Heures Claires »

Pour un total de 285 088,87 heures en 2017, il y a eu (en nombre d'heure) :

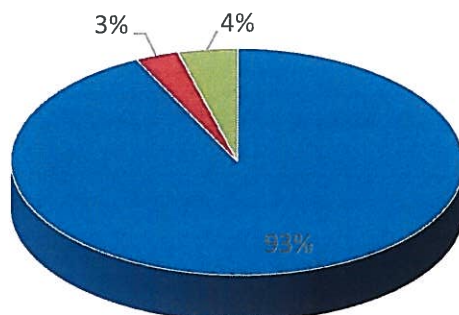
Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	7179,47
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	239,4
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	330,9
TOTAL	7749,77

Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	1052,6
Hrs ass. maladie (mutuelle)	6702,82
Hrs maladie 1er mois ancienneté	49,4
Hrs maladie > 1 an	13025,94
Hrs congé allaitement	2278,1
Hrs congé de paternité	0
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	3167,3
Hrs repos accouchement	2097,6
Hrs interruption de carrière	5316,2
TOTAL	33689,96

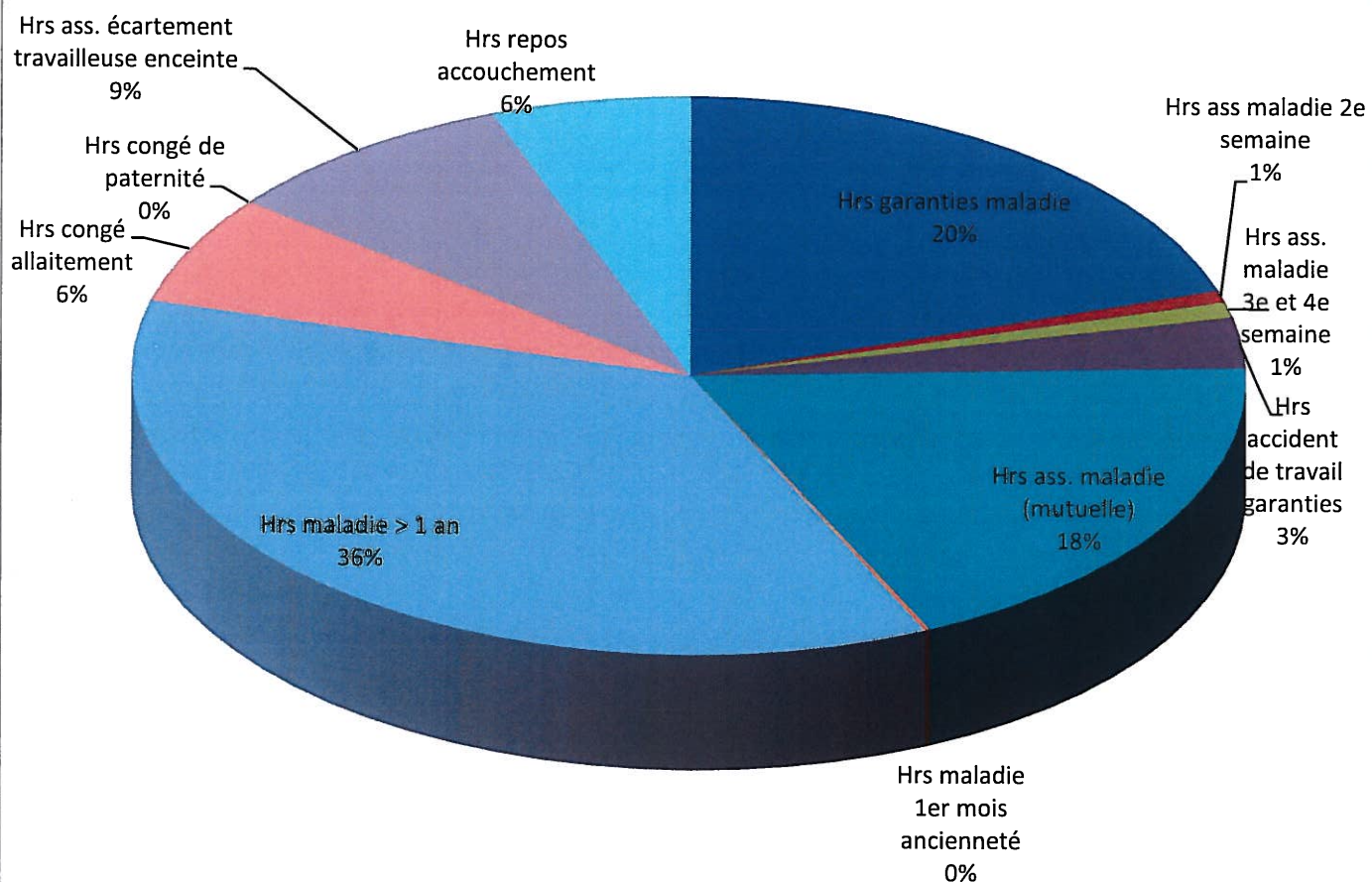
ABSENTEISME POUR MALADIE	9.66 %
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	2.72 %

Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Heures Claires

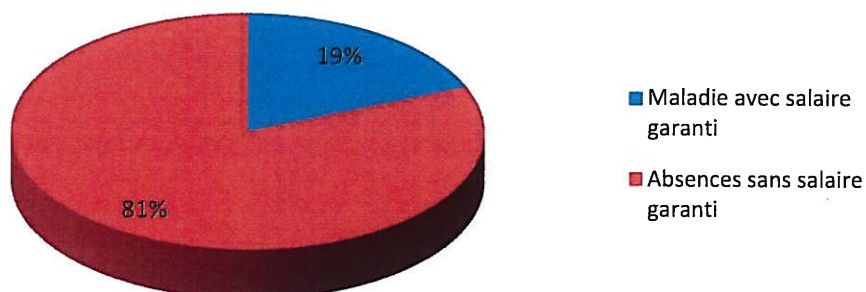
- Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)
- Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)
- Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)



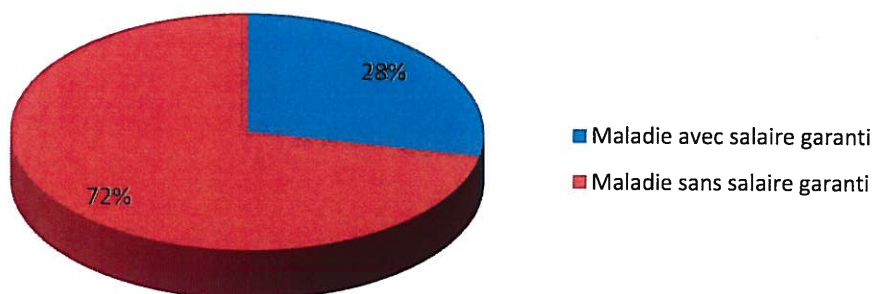
Absentéisme global (hors interruption de carrière) Site Heures Claires



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti - Site HC



Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - Site HC



Remplacements

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale. En 2017, il y a eu +- **33.689** heures d'absences sans salaire garanti pour un total de +- **26.000** heures de remplacements. La différence s'explique d'une part, par le fait que lorsqu'un accident du travail survient, il est nécessaire d'attendre la décision de P&V Assurance (quant à la qualification des faits en accident du travail) avant d'envisager un remplacement. D'autre part, elle s'explique également par le fait que les heures d'absence sans salaire garanti sont en diminution par rapport à 2016, notamment au niveau des heures d'écartement prophylactique et des heures d'interruption de carrière, ce qui par conséquent n'a pas engendré de nouveaux contrats de remplacement.

C. Site « Limbourg »

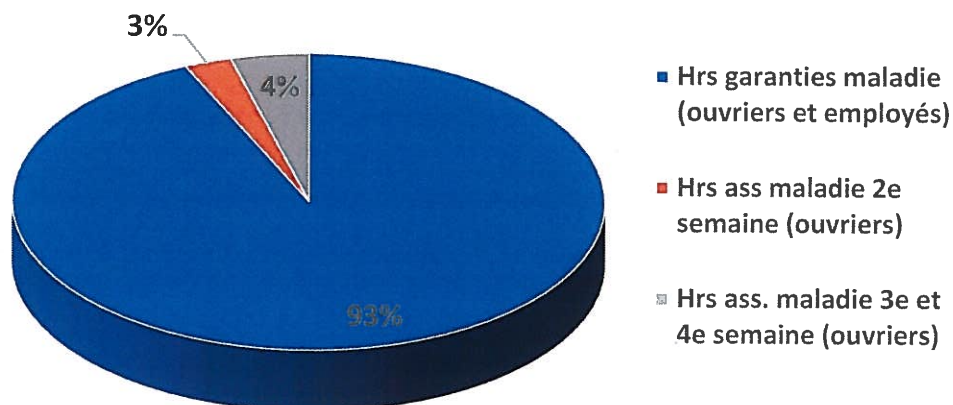
Pour un total de 104 310,25 heures en 2017, il y a eu (en nombre d'heure) :

Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	3048,6
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	83,6
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	140,6
TOTAL	3272,8

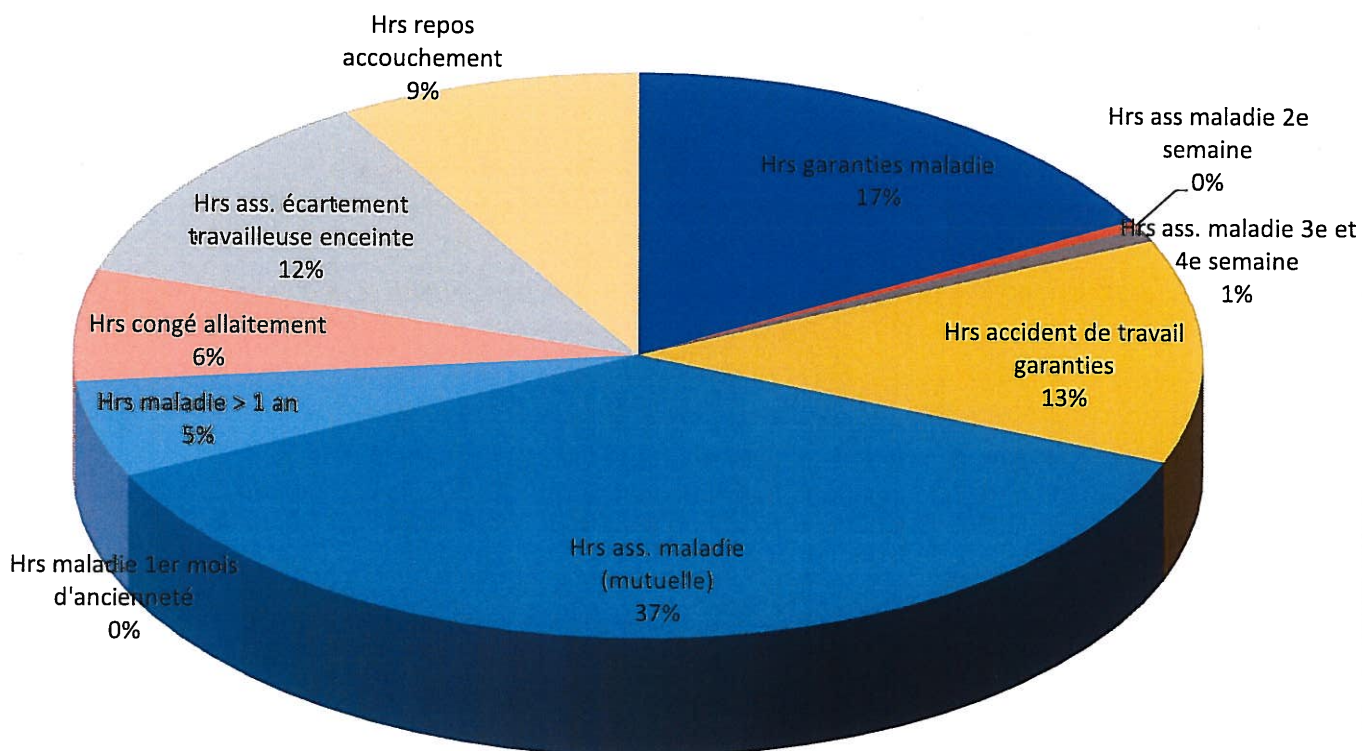
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	2312,3
Hrs ass. maladie (mutuelle)	6630,24
Hrs maladie 1er mois ancienneté	0
Hrs maladie > 1 an	993,7
Hrs congé allaitement	1145,7
Hrs congé de paternité	0
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	2093,8
Hrs repos accouchement	1565,6
Hrs interruption de carrière	5854,28
TOTAL	20595,62

ABSENTEISME POUR MALADIE	10,45%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	3,14%

Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Limbourg



Absentéisme global (hors interruption de carrière) - Site Limbourg



Rapport entre les absences avec ou sans salaire garanti Site Limbourg



Rapport entre les maladies avec ou sans salaire garanti Site Limbourg



Remplacements

Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale. En 2017, il y a eu +- **20.595** heures d'absences sans salaire garanti pour un total de +- **10.692** heures de remplacements.

Dans ces 20.592 heures, il y a déjà environ 3000 heures qui concernent des agents qui sont en incapacité de travail ou en accident du travail depuis de nombreuses années. Ces agents n'ont pas été remplacés depuis le début (2009, 2014) et n'ont pas, dès lors, fait partie des calculs de quotas réalisés au moment de l'ouverture du nouveau bâtiment.

Les heures d'assurance maladie mutuelle sont en augmentation, mais vu les quotas Inami, les remplacements après la période de salaire garanti ne se font pas automatiquement.

Nous constatons, également, une augmentation des heures d'Interruption de carrière qui représentent principalement des heures de congés parentaux prises à la suite du congé d'allaitement. Par conséquent, les personnes remplaçantes poursuivent ainsi le remplacement durant l'Interruption de carrière. Il n'y a pas de nouveaux engagements de personnes remplaçantes par rapport à l'année 2016.

D. Site « Borgoumont »

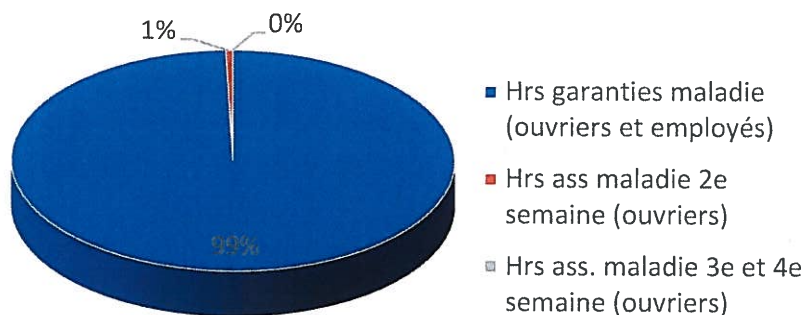
Pour un total de 55 771,73 heures en 2017, il y a eu (en nombre d'heure) :

Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie (ouvriers et employés)	1455,46
Hrs ass maladie 2e semaine (ouvriers)	7,6
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine (ouvriers)	0
TOTAL	1463,06

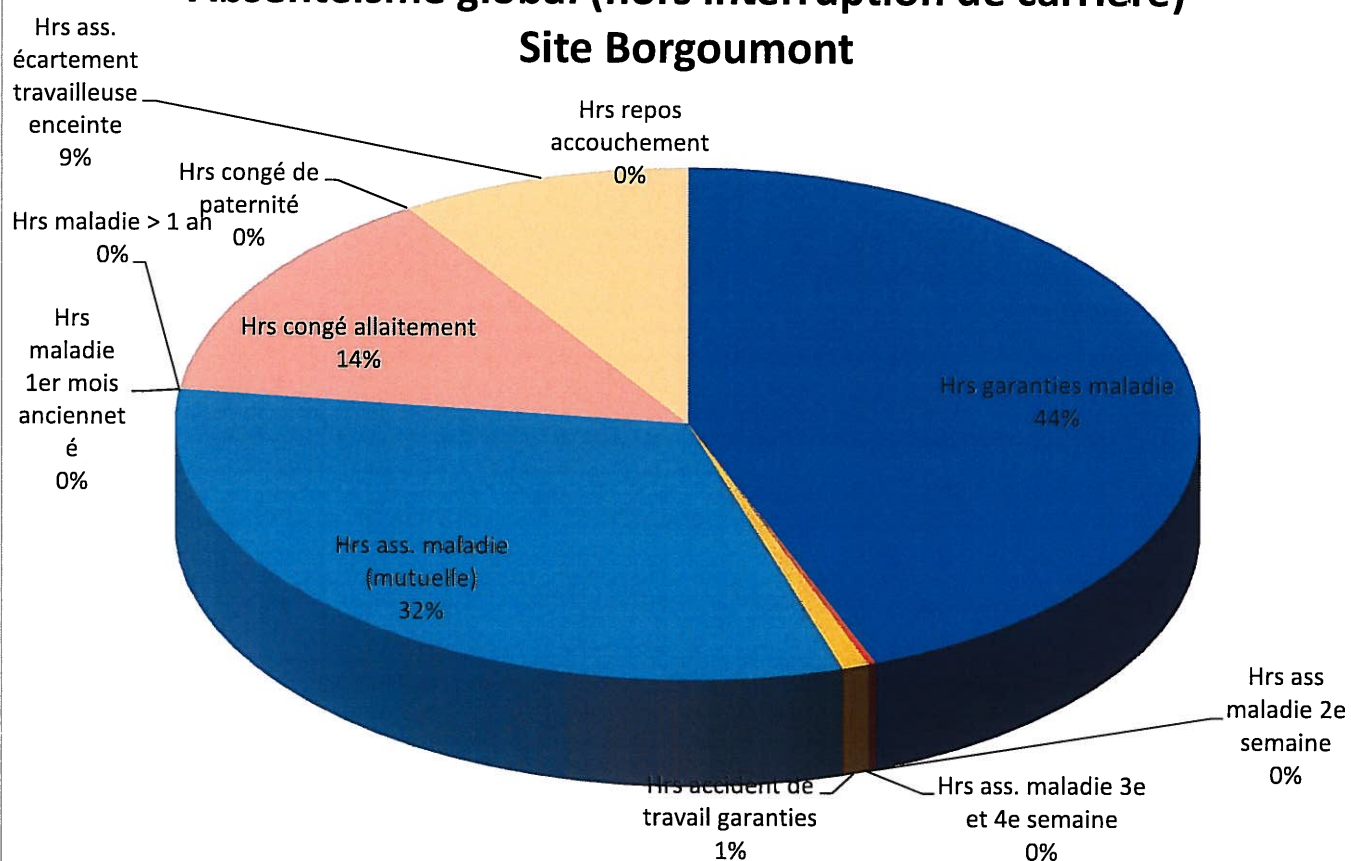
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	28,5
Hrs ass. maladie (mutuelle)	1055,64
Hrs maladie 1er mois ancienneté	0
Hrs maladie > 1 an	0
Hrs congé allaitement	456
Hrs congé de paternité	0
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	304
Hrs repos accouchement	0
Hrs interruption de carrière	722,76
TOTAL	2566,9

ABSENTEISME POUR MALADIE	4,52%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	2,62%

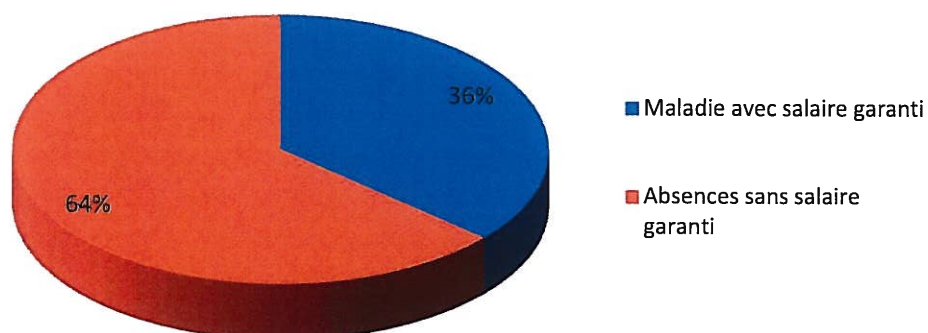
Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - Site Borgoumont



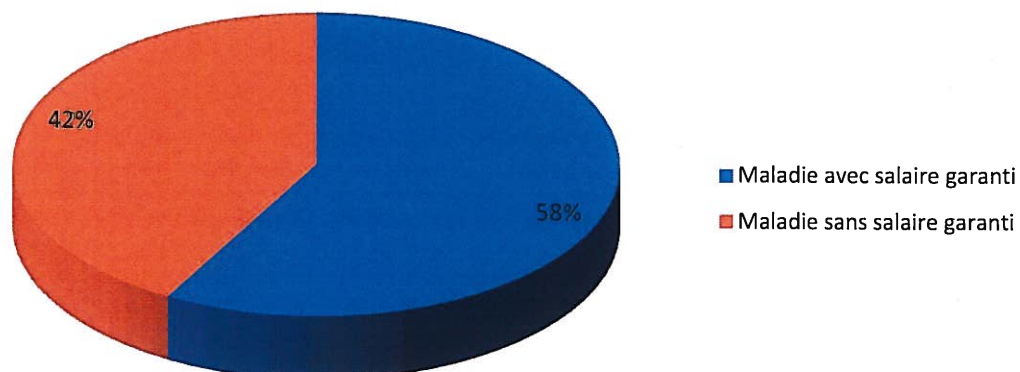
Absentéisme global (hors interruption de carrière) Site Borgoumont



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti - Site Borgoumont



Rapport entre maladies avec ou sans salaire garanti - Site Borgoumont



Pour rappel, par principe, un agent absent est remplacé lorsqu'il n'est plus ou pas financièrement à charge de l'Intercommunale.

Pour 2017, +ou- **163** heures de remplacement ont été comptabilisées dans un remplacement d'un écartement prophylactique. Les remplacements ne sont pas de façon systématique sur le site car les quotas INAMI sont largement dépassés.

E. Trois sites confondus

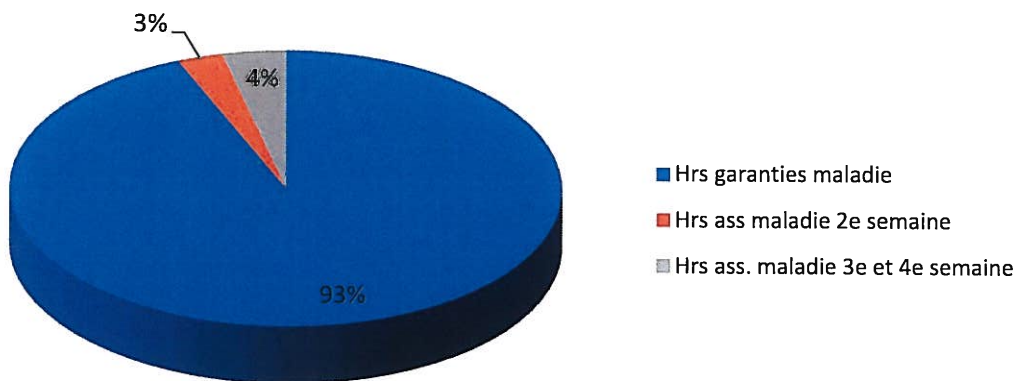
Pour un total de 445.771,05 heures en 2017, il y a eu :

Absence pour maladie avec salaire garanti	
Hrs garanties maladie	11 683,53
Hrs ass maladie 2e semaine	330,6
Hrs ass. maladie 3e et 4e semaine	471,5
TOTAL	12 485,63

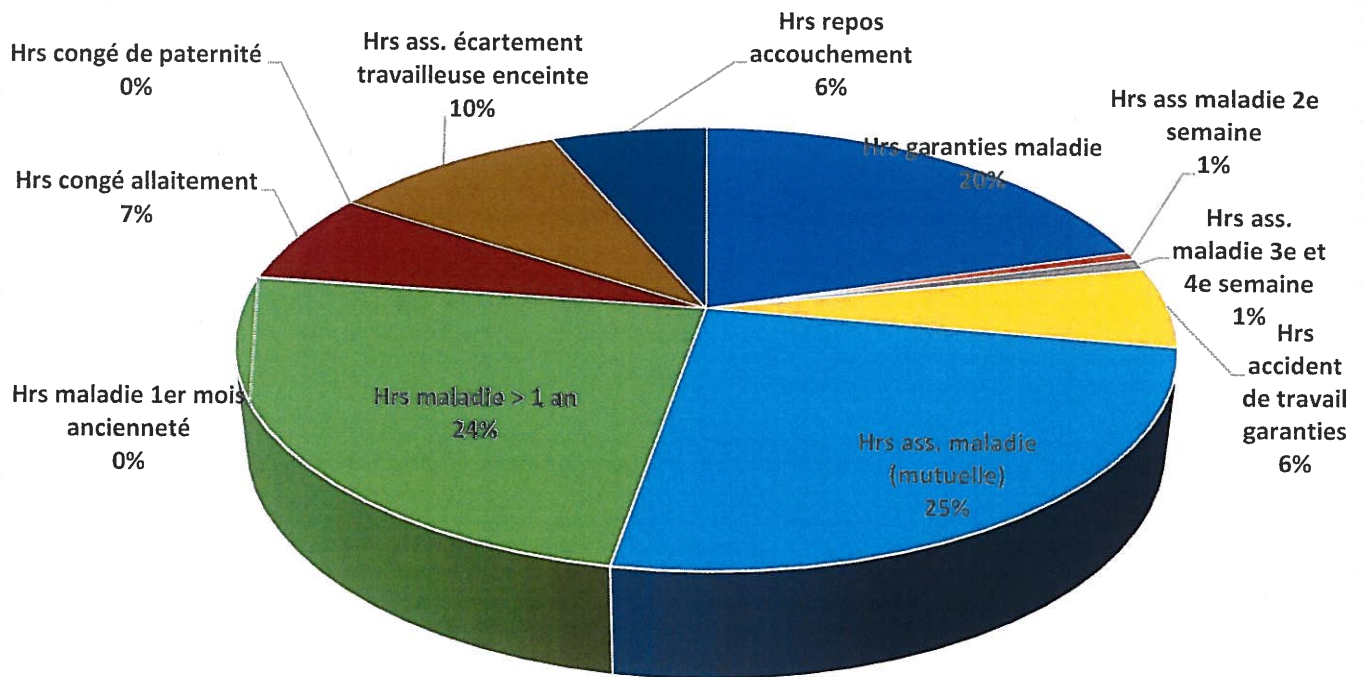
Absence sans salaire garanti	
Hrs accident de travail garanties	3 393,40
Hrs ass. maladie (mutuelle)	14 388,70
Hrs maladie > 1 an	14 019,64
Hrs maladie 1er mois ancienneté	49,4
Hrs congé allaitement	3 879,80
Hrs congé de paternité	0
Hrs ass. écartement travailleuse enceinte	5 565,10
Hrs repos accouchement	3 663
Hrs interruption de carrière	11 893,24
TOTAL	56852,48

ABSENTEISME POUR MALADIE	9,20%
ABSENTEISME POUR MALADIE AVEC SALAIRE GARANTI	2,80%

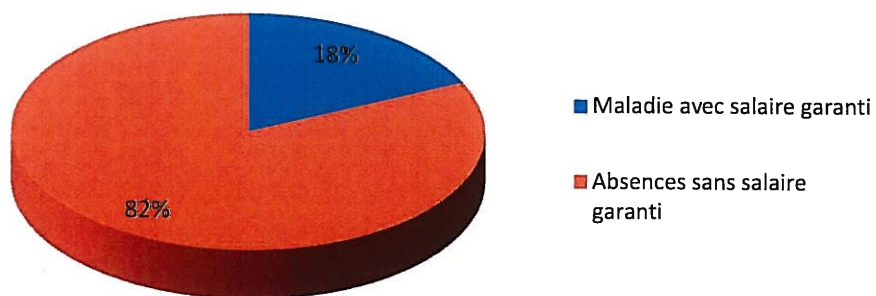
Absentéisme pour maladie avec salaire garanti - 3 Sites

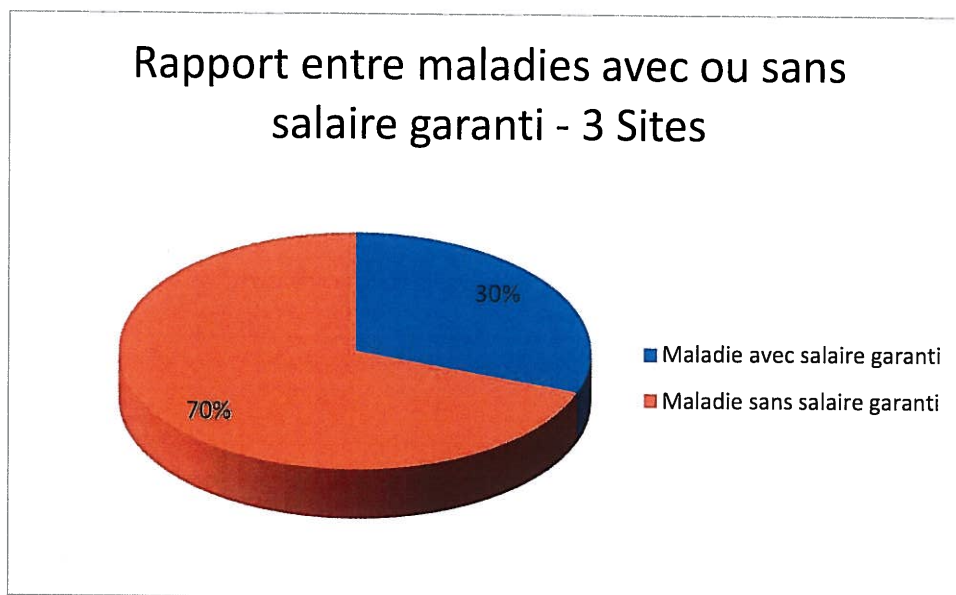


Absentéisme global (Hors interruption de carrière) 3 Sites



Rapport entre absences avec ou sans salaire garanti- 3 Sites





E. Conclusion

Avant de conclure, il est opportun de rappeler que pour ce rapport d'absentéisme 2017, nous travaillons sur des données de 3 sites contrairement à celui-ci de 2016 (2 sites). Cette précision expliquera plusieurs résultats étonnants.

Le taux global d'absentéisme pour maladie (avec ou sans salaire garanti) : 9,20 % est légèrement en baisse par rapport à l'année 2016 (9,52 %).

Pour un total de 12.485,63 heures de maladie avec paiement de salaire garanti (contre 11.666,02 en 2016), il y a 14.388,70 heures de maladie de plus d'un mois (contre 12.514,92 en 2016), et donc sans coût pour l'Intercommunale.

Le nombre d'heure de maladie de plus d'un mois a augmenté par rapport à 2016. Cependant, le nombre d'heure de maladie de plus d'un an a diminué : 14.019,64 (contre 14.139,42 en 2016). Cette situation peut s'expliquer par la mise en pension d'un de nos agents en maladie de plus d'un an. Aussi, il faut préciser que la reprise du Site de Borgoumont n'a pas augmenté ces heures, car le nombre d'heures de maladie de plus d'un an en 2017 est nul.

Le nombre d'accident du travail a diminué de plus de 50 % par rapport à 2017.

Le taux d'absentéisme en salaire garanti a légèrement augmenté et le taux d'absence longue durée a diminué. Ce changement de taux s'explique par la reprise du Site Borgoumont où le taux de maladie de > 1 an est nul (cf. : explication ci-dessus).

En 2016, le taux était de 9.52 %. Il y a donc une diminution de l'absentéisme pour maladie au sein de l'Intercommunale de 0,32 %.

Le taux global d'absentéisme pour maladie ayant une répercussion financière pour l'Intercommunale (maladie < 1 mois) de 2,80 % reste satisfaisant.

Le site Heures Claires augmente son taux d'absentéisme pour maladie avec salaire garanti de 0.27 % (2,72 % en 2017 par rapport à 2,45 % en 2016, et 2,65 % en 2015). Le site de Limbourg quant à lui diminue son taux d'absentéisme pour maladie avec salaire garanti de 1,15 %, (3,14% en 2017 contre 4,29 % en 2016).

L'Intercommunale peut constater que par rapport à 2016, le taux d'absentéisme pour maladie de courte durée, entraînant une charge financière pour l'Intercommunale reste constant, pour les trois sites confondus.

Le taux est très satisfaisant compte tenu du secteur d'activité.

Rapport sur les formations 2017 du Centre d'Accueil « Les Heures Claires »

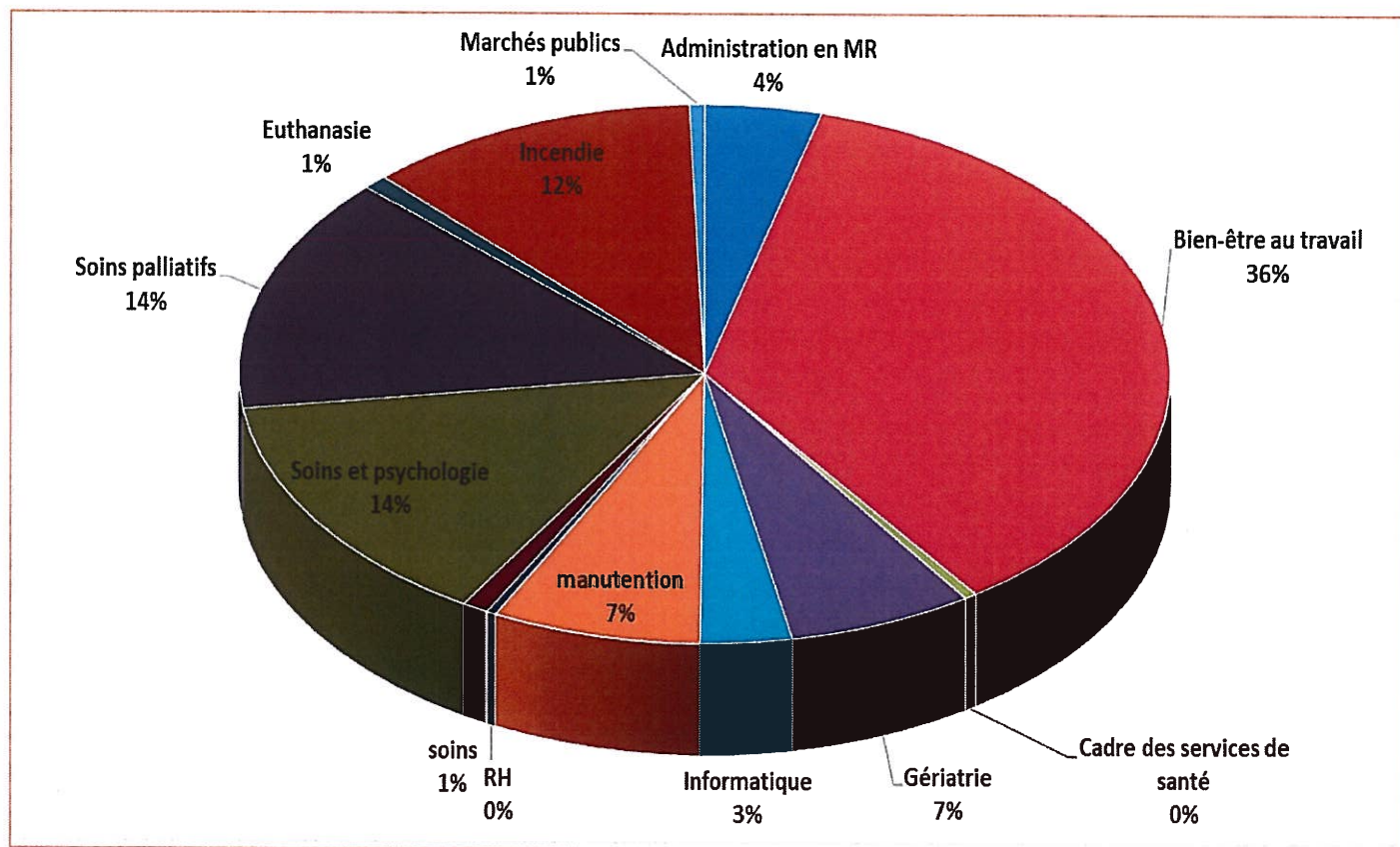
A. Introduction

Dans les tableaux ci-dessous, les différentes données sont exprimées en heures.

B. Répartition par « type » de formation

Pour un total de 1.863,17 heures en 2017 (1.526,5 heures en 2016), il y a eu :

Administration en MR	75
Bien-être au travail	672
Cadre des services de santé	8
Euthanasie	16
Gériatrie	120
Incendie	216
Informatique	59,17
manutention	135
Marchés publics	10
RH	6
soins	17
Soins et psychologie	264
Soins palliatifs	265
Total général	1863,17



C. Répartition par formation

Pour un total de 1.863,17 heures en 2017 (1.526,5 heures en 2016), il y a eu :

« Le droit social en 2017 : what's new, doc ? »	6
20 ème journées d'Automne	12
6ème réforme de l'Etat: quel projet pour nos aînés?	16
Approfondissement en Soins palliatifs	84
Careplus - Module 1	3
Careplus - Module 2	10
Careplus – Traitements/Registres/Evaluations	28
Careplus – Traitements/Registres/Evaluations + TELEVIC	4
Colloque intercommunales: nouvelles règles encadrant la gouvernance et l'éthique	7
Comment travailler avec tout le monde dans la diversité	328
Equipier de Première Intervention Base	216
Formation en soins palliatifs: aspects médio-psycho-sociaux	80
GDPR	8
Gestion du stress	344
Journées Santhéa	24
La douleur en soins palliatifs, parlons-en!	89
La formation type écolage à l'utilisation du pousse-seringue	16
La nouvelle prise en charge du résident.	108
Le Référent en Soins Palliatifs, Quelle ressources pour les Institutions	6
Les Changements dans la gestion des médicaments en maison de repos et de soins	8
Les soins palliatifs en mouvements apprendre d'hier, penser aujourd'hui, imaginer demain	6
L'euthanasie: aspects pratiques	16
L'évolution des Maisons de Repos, boule de cristal ou grain de folie? Des Orientations	16
Manutention	135
Marchés publics - Initiation	10
Mise en place et utilisation du capteur Freestyle Libre	1
Projets de construction/rénovation - retours d'expérience	4
Respect Emoi(s)	8
Sensibilisation à la prise en charge de la douleur	264
Télévic - Ancien Système (SPA)	3,67
Utilisation claviers TELEVIC	2,50
Total général	1.863,17

D. Coût total des formations

Le coût total des formations pour l'année 2017 s'élève à 64.882,12 € (50.635,43 € en 2016). Le coût pour les participants s'élève à 45.680,96 € (35.251,14 € en 2016), ce montant correspondant au coût salarial. Le coût pour les formateurs (internes et externes) s'élève à 19.201,16 € (11.742,86 € en 2016). Le coût lié aux frais de déplacement des agents s'élève à 3.852,31 € (3.641,43 € en 2016).

